



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE

(2015 - 2017)

ENTRE :

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) en sa qualité de structure porteuse de SAGE, représenté par M. Touchard, agissant en tant que Président, autorisé à signer par délibération du n°14.12.06 du 03/12/2014 et désigné ci-après par "le bénéficiaire"

d'une part

ET :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'État, avenue de Buffon 45063 Orléans, représentée par son directeur général agissant en vertu de la délibération n°2014-86 du Conseil d'administration du 10/12/2014 désignée ci-après désignée par "l'agence de l'eau"

d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du contrat

Par ce contrat, le bénéficiaire et l'agence de l'eau décident de renforcer leur partenariat en faveur de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques visant à atteindre les objectifs définis sur le territoire du bassin de la Sarthe (périmètre de compétence de l'IIBS, cf. cartes en annexe I), et ceci en fonction des moyens et domaines d'intervention qui sont les leurs.

Le présent contrat traduit l'accord intervenu entre les signataires pour réaliser un programme d'actions sur le périmètre de compétence de l'IIBS (périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval). Il détaille :

- les missions sur lesquelles s'engage le bénéficiaire,
- les programmes d'actions qui en découlent,
- les modalités d'exécution et de financement de ces actions,
- les engagements des signataires.

Les modalités de financement par l'agence de l'eau des actions inscrites dans le présent contrat s'appliquent dans le cadre de son 10^e programme.

Sur la base d'un diagnostic partagé du territoire, les objectifs globaux du présent contrat sont pour les deux signataires de :

- permettre la conduite des missions confiées au bénéficiaire par les collectivités territoriales qui en sont membres dans le respect des préoccupations et des compétences de l'ensemble des acteurs du territoire concerné et des partenariats conclus par les signataires hors du cadre du présent contrat,
- rendre efficaces et efficientes les actions contribuant à l'atteinte des objectifs fixés de par notamment la mutualisation des moyens techniques et humains dont dispose le bénéficiaire et auxquels l'agence de l'eau contribue financièrement,
- offrir une visibilité pluriannuelle sur ces actions et leurs financements.

Article 2 - Territoires, contextes et enjeux

2.1 Objet, périmètre de compétence et organisation de l'IIBS

L'IIBS, établissement public interdépartemental, a été créée par délibérations concordantes des conseils généraux de la Sarthe, de l'Orne et d'Eure-et-Loir en dates respectives des 4 juillet 2008, 26 septembre 2008 et 20 décembre 2008. Elle est administrée conformément aux règles édictées pour la gestion départementale (articles L 5421-1 à L 5421-6 et R 5421-1 à 5421-14 du Code général des collectivités territoriales).

Elle a pour objet d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et appuis (secrétariat technique et administratif) nécessaires aux activités des commissions locales de l'eau (CLE) durant les phases d'élaboration, de révision et de mise en œuvre des SAGE. En ce sens, elle permet :

- de coordonner et d'animer les activités des commissions locales de l'eau,
- de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau,
- d'aider à la prévention des inondations,
- d'agir pour la préservation et la gestion des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides),
- de communiquer, d'informer et de sensibiliser sur les quatre points précités.

Elle peut aussi se porter maître d'ouvrage d'études de portée générale et de travaux dans le strict respect du principe de subsidiarité.

Opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2009, elle est la résultante du regroupement de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne et de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont, respectivement structures porteuses du SAGE Huisne et du SAGE Sarthe Amont.

Initialement compétente sur les périmètres des SAGE des bassins de l'Huisne et de la Sarthe Amont, l'IIBS est, depuis l'intégration du portage du SAGE du bassin de la Sarthe Aval en 2012, compétente sur l'ensemble du bassin versant de la Sarthe (périmètres des SAGE Huisne, Sarthe Amont et Sarthe Aval) : 8 009 km², 600 communes tout ou partie, 683 000 habitants, 5 départements en partie (Sarthe, Orne, Mayenne, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire) et 3 régions en partie (Pays de la Loire, Basse-Normandie, Centre).

L'IIBS est administrée par un conseil d'administration composé de six délégués élus en leur sein par les conseils généraux membres fondateurs :

- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour le Conseil général de la Sarthe,
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Conseil général de l'Orne,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Dans la mesure du possible, les délégués élus pour siéger au sein du conseil d'administration sont également membres du collège des élus des commissions locales de l'eau des SAGE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval.

6 agents à temps plein composent l'équipe technique et administrative de l'IIBS :

- 3 animateurs de CLE,
- 1 chargé du suivi/évaluation des SAGE et du Système d'Information Géographique (SIG),
- 1 assistante,
- 1 coordinatrice de bassin versant.

L'organigramme de l'IIBS a été construit autour de l'animation des 3 SAGE dont chaque animateur de CLE est le référent. Les 3 autres agents de l'IIBS sont chargés de missions mutualisées entre les 3 SAGE mais aussi de missions spécifiques à l'échelle du bassin de la Sarthe.

2.2 Description du territoire, du contexte et des enjeux

Le tableau ci-après présente la situation à l'échelle de chaque SAGE et comprend pour chacun l'historique, le périmètre, les principaux enjeux et les objectifs du SAGE. Des informations complémentaires (avancement des documents d'urbanisme, contrats, état des masses d'eau...) sont présentées en annexes II et III.

Depuis sa création, le cœur de métier de l'IIBS est le portage de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision des SAGE.

Au-delà, de la mise à disposition d'une équipe d'animation aux CLE et du portage des études nécessaires aux SAGE, l'IIBS entend développer sur son territoire de compétence, les conditions de réussites et d'atteinte des objectifs des SAGE : en particulier ceux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, déclinés dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Ainsi, dans le strict respect du principe de subsidiarité et en réponse aux enjeux des bassins versants, l'IIBS se positionne comme structure mobilisatrice notamment autour des questions de :

- la structuration de la maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations,
- la communication et de sensibilisation du public aux questions de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

	SAGE Huisne	SAGE Sarthe Amont	SAGE Sarthe Aval
Historique	SAGE approuvé le 14 octobre 2009. Actuellement en phase d'actualisation-révision en vue d'être compatible à l'horizon 2017 avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.	SAGE approuvé le 16 décembre 2011. Actualisation-révision prévue avant 2018 pour être compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.	SAGE en phase d'élaboration : validation de l'état des lieux en juin 2013, validation du diagnostic en février 2014, actuellement en phase scénarios-stratégie.
Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> - 2 396 km² ; 183 500 habitants, - 1 840 km de cours d'eau, - 187 communes (dont 114 comprises en totalité), - 16 communautés de communes, - 1 communauté urbaine (Le Mans Métropole), - 1 Parc Naturel régional (PNR Perche), - 4 Pays (Perche Ormais, Perche d'Eure-et-Loir, Perche Sarthois, du Mans), - 3 départements (Orne, Sarthe, Eure-et-Loir), 3 régions (Basse-Normandie, Pays de la Loire et Centre). 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 882 km² ; 238 000 habitants, - 2 680 km de cours d'eau, - 255 communes (dont 191 comprises en totalité), - 20 communautés de communes, - 2 communautés urbaines (Alençon et Le Mans Métropole), - 1 Parc Naturel Régional (PNR Normandie-Maine), - 8 Pays (du Mans, Haute Sarthe, Coëvrons, Haute Mayenne, d'Alençon, Perche Sarthois, Perche Ormais, d'Ouche), - 3 départements (Sarthe, Orne et Mayenne), 2 régions (Pays de la Loire et Basse-Normandie). 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 727 km² ; 253 000 habitants, - 2 200 km de cours d'eau, dont 130 km navigables, - 194 communes (dont 116 comprises en totalité), - 17 communautés de communes, - 3 communautés urbaines ou d'agglomérations (Le Mans Métropole, Angers Loire Métropole, Laval Agglomération), - 1 Parc Naturel Régional (PNR Normandie-Maine), - 8 Pays (Loire Angers, Segréen, des Vallées d'Anjou, des Coëvrons, de la Haute Sarthe, du Mans, de la Vallée de la Sarthe, Vallée du Loir), - 3 départements (Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire), 1 région (Pays de la Loire).
Principaux enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - L'eutrophisation des cours d'eau, - Les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc.) : assurer leur protection et leur réhabilitation en améliorant notamment leur fonctionnement, - La qualité des eaux superficielles et souterraines en réduisant les pollutions d'origines diverses (azote, phosphore et pesticides), - L'eau potable : assurer la qualité de la ressource en eaux superficielles et souterraines, sécuriser, diversifier et optimiser quantitativement la ressource, - Le risque d'inondations, les facteurs aggravants et la prise de conscience du risque. <p>Le bilan à mi-parcours du SAGE (2013) réalisé dans le cadre de l'actualisation de l'état des lieux-diagnostic du bassin versant a mis en avant les enjeux futurs auxquels le prochain SAGE devra répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones humides, - La continuité écologique des cours d'eau, - La gestion quantitative de la ressource en eau, - Les flux de pollution diffuse, l'entretien des rivières, - Les inondations et l'érosion des sols, - La question de l'organisation de la gouvernance concerne l'ensemble de ces sujets. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la qualité des eaux de surface, - L'amélioration de la ressource en eau potabilisable, - La lutte contre l'eutrophisation, - La protection des populations piscicoles, - La gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages). 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions - Amélioration de la qualité des eaux - Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique - Préservation des zones humides - Gestion équilibrée de la ressource - Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement
Objectifs du SAGE en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif stratégique : atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux en 2015, - Objectif spécifique n°1 : améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau, - Objectif spécifique n°2 : restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer leurs fonctionnalités hydrologiques, - Objectif spécifique n°3 : assurer le développement équilibré, cohérent et durable des activités et protéger la population contre le risque inondation, - Objectif transversal : appliquer le SAGE grâce à une organisation et un pilotage adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif spécifique n°1 : agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état, - Objectif spécifique n°2 : améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état, - Objectif spécifique n°3 : protéger les populations contre le risque inondation, - Objectif spécifique n°4 : promouvoir les actions transversales pour un développement équilibré, - Objectif spécifique n°5 : partager et appliquer le SAGE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, développer la pédagogie et les échanges. - Améliorer la qualité des eaux de surface (notamment sur certains affluents sensibles aux pollutions ponctuelles) : phosphore, oxygénation, - Améliorer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides, - Garantir la qualité de la ressource en eau potable, - Limiter les micropolluants, substances émergentes. - Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique, - Limiter les taux d'étagement là où ils sont excessifs (supérieurs à 40%), - Connaître et maîtriser l'impact des plans d'eau, - Maîtriser le développement des espèces invasives. - Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides. - Garantir les équilibres besoins/ressources. - Développer les économies d'eau et la lutte contre les gaspillages. - Améliorer la gestion des espaces ruraux (bocage) et urbains (eaux pluviales), travailler sur la gestion du foncier. - Développer la culture du risque. - Participer à la réduction de la vulnérabilité.

Article 3 – Périmètre, thématiques d'intervention et programme d'actions

Le présent contrat concerne le périmètre de compétence de l'IIBS (cf. art.2 et annexe I).

Le présent contrat concerne les thématiques suivantes :

- appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE,
- appui à la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale,
- synthèse et vulgarisation sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- information et sensibilisation du public.

Il est précisé que les 3 dernières thématiques citées contribuent à la bonne réalisation de la première thématique qui est le cœur de métier de l'IIBS.

Conditions d'exécution générales :

Les cellules d'animation sont hébergées dans les locaux de l'IIBS à Alençon. Pour la bonne réalisation des actions liées à ces thématiques, l'IIBS met à disposition de chaque cellule d'animation, les équipements nécessaires à leur exercice.

L'équipe de l'IIBS est organisée en 3 cellules d'animation (une par SAGE) et des missions transversales mutualisées. Chaque cellule d'animation bénéficie des services de l'animateur de CLE, du chargé du suivi/évaluation des SAGE et du SIG, de l'assistante, de la coordinatrice de bassin versant.

Échéancier général :

Les missions sont conduites sur une durée contractuelle de 3 ans (2015-2017).

3.1 Appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE

3.1.a. Missions d'animation générale des SAGE

Le bénéficiaire est la structure porteuse des SAGE Huisne, Sarthe Amont et Sarthe Aval. Dans le cadre de sa mission d'animation générale des SAGE, il réalise un certain nombre d'actions.

Description des actions :

- suivi, coordination de l'élaboration, de la mise en œuvre opérationnelle et réglementaire, et de la révision des trois SAGE,
- appuis administratif et technique aux trois CLE,
- réalisation des tableaux de bord de suivi et d'évaluation des trois SAGE (élaboration de fiches synthétiques indicatrices constituant les tableaux de bord, diffusion des informations sur les sites internet des SAGE).

Secrétariat technique et administratif

Sur les périmètres de ces SAGE, il assure le secrétariat technique et administratif de chaque CLE, il mène les études nécessaires à l'élaboration des SAGE, au suivi de leur mise en œuvre et à leur révision.

Renforcer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des SAGE

Les CLE assurent un suivi/évaluation des SAGE durant leur phase de mise en œuvre. Ce suivi opérationnel et réglementaire est mené principalement au travers des tableaux de bord des SAGE qui permettent de rendre compte de l'application des SAGE sur les territoires des bassins versants.

Sur le territoire du grand bassin versant de la Sarthe, le bénéficiaire assure un suivi de la mise en œuvre des SAGE à travers les tableaux de bord qui sont diffusés auprès des partenaires, et mis à disposition de l'ensemble des acteurs par le biais des sites internet ou autres supports.

Mutualisation et coordination inter-SAGE

L'IIBS renforce tant que possible la mutualisation des actions/outils et met en place une coordination inter-SAGE.

La coordination inter-SAGE se traduit notamment par l'organisation d'une réunion annuelle (au moins) commune aux trois bureaux de CLE des SAGE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval. Cette réunion est l'occasion de faire le point sur les projets d'aménagement ou de planification concernant les trois SAGE.

D'autres part, le bénéficiaire organise annuellement une journée de travail de son réseau Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques (AGMA) du bassin de la Sarthe. Ce réseau technique qui regroupe notamment les techniciens de rivières est un réseau d'échange d'expérience et de retour sur les politiques impactant directement ou indirectement l'action des structures intervenant dans la restauration et la préservation des milieux aquatiques.

Communication récurrente des CLE et communication inter-SAGE

Le bénéficiaire assure la réalisation des actions de communication liées aux activités des CLE. D'autre part, des actions inter-SAGE traduisent le renforcement de la mutualisation d'outils et d'actions au sein de l'IIBS. Il s'agit par exemple :

- de journées d'information thématiques sur le SAGE, sa mise en œuvre ou le contexte législatif,
- de la mise à jour régulière du site internet et des réseaux sociaux,
- de la parution de document pédagogique « Qu'est-ce qu'un SAGE ? »,
- etc...

Les actions inscrites dans le plan de communication 2015-2017 sont présentées en annexe VIII.

Le tableau ci-contre évalue de façon globale les prestations liées à ces actions de communication.

	2015	2016	2017	Total
SAGE Huisne	5 000	5 000	5 000	15 000
SAGE Sarthe Amont	5 000	5 000	5 000	15 000
SAGE Sarthe Aval	5 000	5 000	5 000	15 000
InterSAGE	7 000	9 000	11 000	27 000
Total	22 000	24 000	26 000	72 000

Ces actions de communication récurrentes feront l'objet d'une demande d'aide financière unique qui distinguera les actions propres à chaque SAGE et les actions mutualisées (inter-SAGE).

3.1.b. Mission transversale : aider à la prise en compte des SAGE en favorisant le lien entre politique de l'eau et aménagement du territoire

Sur son périmètre de compétence, le bénéficiaire intervient auprès des acteurs de l'aménagement du territoire (communes, EPCI, ...) pour favoriser une meilleure prise en compte des objectifs des trois SAGE et du SDAGE dans les autres politiques de planification menées sur le territoire.

Description des actions :

- suivi et avis des CLE sur les projets de documents d'urbanisme : SCoT, PLUi, PLU (avis, participation aux réunions...),
- favoriser les inventaires et la prise en compte des zones humides et du bocage, des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme,
- suivi des différentes démarches et réunions (SRCE-Trames verte et bleue, ...).

3.1.c. Études et prestations

Le tableau ci-contre évalue de façon globale les études nécessaires à la mise en œuvre, à l'élaboration et à la révision de chaque SAGE. Les demandes complémentaires validées par les CLE ou d'éventuelles évolutions pourront être apportées en fonction des besoins justifiés.

	2015		2016		2017	
	Études	Montant prévisionnel (€)	Études	Montant prévisionnel (€)	Études	Montant prévisionnel (€)
SAGE Huisne	Révision : Stratégie, Rédaction + Volumes prélevables	140 000	Révision : Rédaction	45 000	Consultation des assemblées, enquête publique	60 000
SAGE Sarthe Amont	Révision : Actualisation État des lieux- Diag.	60 000	Révision : Actualisation Stratégie	45 000	Révision : Rédaction	45 000
SAGE Sarthe Aval	Élaboration : Stratégie + Volumes prélevables + rédaction	100 000	Élaboration : Rédaction + Volumes prélevables	120 000	Consultation des assemblées, enquête publique	60 000
Total		300 000		210 000		165 000

Modalités d'exécution et financière des missions d'appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE :

Conditions d'exécution :

La mission d'animation des CLE est exercée par 3,9 ETP. Les fiches missions sont précisées en annexe V.

Nature des dépenses prévisionnelles (en €) :

Animateurs CLE (3)		Chargé Suivi/évaluation - SIG		Coordonnateur Bassins versants		Assistante	
% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût
80 % x 3	384 000	45 %	60 750	30 %	30 600	75 %	72 000

Totaux	
ETP	Coût
3,9	547 350

NB : coûts sur 3 ans.

Indicateurs de suivi :

Rapport d'activité des CLE. Bilan financier.

3.2 Structuration et appui à la maîtrise d'ouvrage locale

Un premier état des lieux de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire de l'IIBS décrit les différentes structures compétentes dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Il expose les types d'acteurs compétents, et une « fiche d'identité » par maître d'ouvrage. (Cf. cartes de synthèse en annexe VI).

Sur son périmètre de compétence, le bénéficiaire intervient auprès des acteurs et des élus locaux pour favoriser la structuration d'une maîtrise d'ouvrage locale compétente et capable de porter les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans les documents de référence (SDAGE, SAGE...). Cette animation visant la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale concerne essentiellement le domaine de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, premier enjeu pour l'atteinte du bon état des eaux. D'autres domaines peuvent faire l'objet de cette animation s'ils sont prioritaires vis-à-vis de la reconquête de la qualité des masses d'eau du périmètre concerné (pollutions diffuses, lutte contre l'érosion, ...).

Cette mission sera menée de différentes manières sur le territoire, en lien avec les acteurs du territoire :

- le coordonnateur n'interviendra pas sur le territoire de l'Huisne amont, étant donné que le même type de mission y est engagé par le Parc naturel régional du Perche. Il pourra cependant apporter un appui au chargé de mission du PNR et se tiendra informé des évolutions en cours sur le territoire,
- cette mission interviendra de manière complémentaire et en collaboration avec les ASTER^{1*} / CATER^{2*} présentes (Orne, Maine-et-Loire, Mayenne) sur leurs territoires d'action (hors Eure-et-Loir car le PNR Perche assure déjà cette mission),
- cette mission sera pleinement assurée dans le département de la Sarthe ou aucune ASTER n'est présente.

Le détail des masses d'eau concernées figure en annexe VII.

Au-delà, le bénéficiaire développe de cette mission de structuration et d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale pour :

- contribuer au renforcement du lien entre l'IIBS et les maîtres d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques,
- renforcer les liens entre les SAGE et les Contrats Territoriaux (CT) en cours ou en projet sur le grand bassin de la Sarthe (ces CT sont listés dans le tableau de l'annexe II et sur la carte de l'annexe IV)
- contribuer à la mise en œuvre des SAGE en accompagnant les acteurs locaux (suivi des inventaires de zones humides, cours d'eau et haies, actions de réductions des pollutions diffuses...),
- communication auprès des maîtres d'ouvrage sur les objectifs du SDAGE, des SAGE et sur le rôle de l'IIBS.

Les objectifs associés sont :

- solutionner la défaillance de la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques (mauvaise structuration, difficultés de fonctionnement des structures existantes, secteurs orphelins),
- renforcer l'articulation entre les SAGE (outils de planification) et les CT (outils de programmation d'actions et de mise en œuvre des SAGE).

Description des actions :

Coordination du bassin versant avec les missions suivantes :

- réaliser les études nécessaires à la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale,
- contribuer à l'émergence et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques en proposant des rencontres réunissant l'ensemble des acteurs concernés,
- impulser et faciliter la mise en place d'actions, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques.

¹ Cellule d'Animation et de Suivi des Travaux En Rivières

² Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières

Modalités d'exécution et financière des missions de structuration et d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale

Conditions d'exécution :

Le coordonnateur fait partie des cellules d'animation des CLE. Il exerce ses missions en collaboration étroite avec les 3 animateurs de CLE.

Nature des dépenses :

La mission de structuration de la maîtrise d'ouvrage locale est exercée par 1,15 ETP ; les fiches missions sont précisées en annexe V.

Animateurs CLE (3)		Chargé Suivi/évaluation - SIG		Coordonnateur Bassins versants		Assistante	
% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût
10 % x 3	48 000	10 %	13 500	65 %	66 300	10 %	9 600

Totaux	
ETP	Coût
1,15	137 400

NB : coûts sur 3 ans.

Échéancier :

La mission d'animation est conduite sur une durée de 2 ans (2016-2017), plus une première année (2015) consacrée à l'étude préalable interne d'état des lieux-diagnostic et la mise en place d'une stratégie d'action.

Un bilan final est dressé par le bénéficiaire à l'issue des 30 premiers mois d'animation. Le bénéficiaire transmet ce bilan à l'agence de l'eau au plus tard 3 mois avant la fin de la mission d'animation.

En cas de bilan jugé insuffisant par l'agence de l'eau, celle-ci décide ou non de la poursuite de la mission et le cas échéant, du maintien ou de la diminution du taux de sa participation financière.

Indicateurs de suivi :

Avancement de la structuration de la maîtrise d'ouvrage gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

3.3 - Synthèse et vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Assistance à la réalisation de cahiers des charges

Sur les périmètres des contrats territoriaux (CT), l'IIBS pourra, en lien étroit avec l'agence de l'eau, assister les maîtres d'ouvrage dans la rédaction des pièces nécessaires à l'élaboration de cahiers des charges pour évaluer les contrats sur les paramètres physico-chimiques et biologiques. De même, le bénéficiaire contribuera à la cohérence de la mise en place des indicateurs sur de nouveaux points de mesure au sein des CT avec les réseaux de mesures existants afin de les optimiser et d'éviter les doublons.

Le bénéficiaire tachera également de mutualiser ces suivis d'indicateurs et mesures, de façon à proposer une homogénéisation des pratiques tout en diminuant les coûts. Il proposera d'intervenir dans le recueil et la transmission de ces données.

Faciliter l'accès aux données sur la qualité des eaux

Pour mieux appuyer les maîtres d'ouvrage locaux sur l'accès aux informations sur la qualité des eaux et faciliter un meilleur suivi des actions menées dans le cadre des contrats territoriaux (CT), l'IIBS met à disposition un ensemble de données nécessaires à leurs études et travaux. De nombreuses données provenant de divers réseaux, souvent à vocation non pérenne, demeurent chez leurs maîtres d'ouvrages, sans être mutualisées auprès de l'ensemble des acteurs. L'IIBS tachera donc de recueillir ces données (notamment celles produites dans le cadre des CT). Ce recueil des données permettra de les valoriser et d'ainsi devenir un outil pour les actuels et futurs maîtres d'ouvrage.

Afin de renforcer ce rôle, et faciliter l'accès aux données, des outils d'intégration et de valorisation de l'information seront proposés.

Ces outils auront pour but de mutualiser les données issues des actions menées par les maîtres d'ouvrage locaux et permettront :

- de faciliter l'acquisition des données par ces maîtres d'ouvrage,
- d'homogénéiser les pratiques en termes de production, de valorisation et de restitution de données,
- de faciliter la remontée des informations auprès de l'agence de l'eau et d'autres partenaires techniques et financiers,
- d'avoir une vision à l'échelle des trois SAGE de l'ensemble des actions, de faciliter leur suivi et évaluation et ainsi mieux valoriser les réalisations des maîtres d'ouvrage locaux sur le territoire des trois SAGE.

Réalisation de synthèses sur la qualité des eaux

Sur les périmètres des SAGE mis en œuvre, le bénéficiaire réalise chaque année des synthèses de suivi de la qualité des eaux afin d'estimer les degrés d'altération des cours d'eau composant les bassins et leurs évolutions. Ces données seront mis en lien avec les travaux réalisés, afin d'identifier des améliorations.

Ces synthèses de suivi de la qualité des eaux alimenteront les tableaux de bord des SAGE. Les informations issues de ces synthèses seront publiées via le site internet de l'IIBS afin de faciliter l'accès à la connaissance sur la qualité des eaux sur le territoire du grand bassin de la Sarthe.

Diffuser l'information sur la ressource en eau

Le bénéficiaire développera, sur le territoire concerné, des outils de vulgarisation de la connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques. Ces outils pourront s'appuyer sur le site internet de l'IIBS.

En plus des actions d'information et de sensibilisation du public qui seront menées (cf. § 3.4), l'IIBS valorisera la connaissance disponible sur l'eau et les milieux aquatiques afin de faciliter l'accès aux informations à l'ensemble des acteurs du bassin versant. Les objectifs sont de :

- permettre l'accès à la connaissance sur la ressource et la qualité des eaux pour les acteurs locaux,
- disposer d'un portail d'aide à la décision destiné à l'ensemble des acteurs pour orienter les choix techniques et financiers et apporter une connaissance suffisante sur les politiques publiques.

Description des actions :

- assistance aux maîtres d'ouvrage sur le choix des indicateurs et propositions de cahiers des charges,
- mise en place de conventions de partenariat d'échange et partage de données avec les acteurs locaux,
- recueil des données des partenaires et construction de référentiels communs,
- mise en place des outils intranet/internet d'accès partagé aux données issues des partenaires et valorisation dans des tableaux de bord,
- assistance aux maîtres d'ouvrage locaux sur la gestion de leurs données,
- réalisation de synthèses de suivi de la qualité des eaux,
- diffusion des synthèses et des données associées,
- communication, vulgarisation sur la qualité des eaux,
- élaboration d'un cahier des charges sur la mise en place d'un outil de vulgarisation de l'information sur l'eau,
- construction d'indicateurs thématiques sur l'eau et les milieux aquatiques,
- recueil de l'ensemble des informations liées à la connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques,
- mise en place d'un portail de diffusion de l'information sur l'eau, en lien avec le site Web portail inter-SAGE.

Modalités d'exécution et financière des missions de synthèse et vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Conditions d'exécution :

Validation d'un cahier des charges type.

Acquisition de données sur la qualité des eaux via les réseaux de mesures.

Nature des dépenses :

Les missions sont exercées par 0,6 ETP réparti entre un animateur de CLE et le chargé de mission suivi-évaluation des SAGE. Les fiches missions sont précisées en annexe V.

Acquisition éventuelle d'un logiciel, fonctionnement, suivi, exploitation des données des réseaux de mesures.

Animateurs CLE (3)		Chargé Suivi/évaluation - SIG	
% ETP	Coût	% ETP	Coût
5 % x 3	24 000	45 %	60 750

Totaux	
ETP	Coût
0,60	84 300

NB : coûts sur 3 ans.

Indicateurs de suivi :

Nombre de porteurs de CT qui ont sollicité l'IIBS pour assistance à la mise en place d'indicateurs.

Edition d'une synthèse annuelle sur la qualité des eaux du grand bassin versant de la Sarthe.

3.4 Information et sensibilisation du public

Sur son périmètre de compétence, le bénéficiaire développe un programme d'information et de sensibilisation vers des publics ciblés et sur des sujets précis. Il est destiné à :

- promouvoir une bonne compréhension des enjeux et des modes d'intervention liés à la gestion durable de l'eau localement, notamment sur le territoire des SAGE et du bassin de la Sarthe et plus largement au niveau du bassin Loire-Bretagne,
- favoriser l'évolution des comportements,
- permettre une bonne participation de tous aux consultations et aux concertations qui se déroulent périodiquement sur le territoire.

Ce programme d'information et de sensibilisation ne relève pas de la communication inhérente aux CLE (cf. § 3.1) ou aux contrats territoriaux.

La synergie entre les actions menées au titre du SDAGE et des SAGE concernés est recherchée par les deux signataires.

Ce programme d'information et de sensibilisation traduit le renforcement de la mutualisation au sein de l'IIBS.

Ce programme d'information et de sensibilisation abordera préférentiellement les thématiques suivantes :

- la gestion intégrée des bassins versants,
- la gouvernance de l'eau,
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau,
- la réduction de l'utilisation des pesticides,
- les économies d'eau,
- la culture du risque d'inondations.

Elles cibleront les élus puis l'ensemble des usagers concernés.

Le plan d'information-sensibilisation est présenté en annexe VIII.

Description des actions :

- mettre en œuvre un programme d'information-sensibilisation partagé par les 3 CLE et l'IIBS. Ce plan pourra s'articuler autour des exigences des CLE mais aussi en fonction des échéances de révision du SDAGE et autres consultations,
- développer des actions de sensibilisation à destination des élus, des usagers, du grand public, etc...
- vulgariser la connaissance sur l'eau : développement d'un observatoire du grand bassin de la Sarthe, en lien avec les missions gestions de données-SIG de l'IIBS (cf. § 3.3).

Modalités d'exécution et financière des missions d'information et sensibilisation du public

Conditions d'exécution :

Le programme d'information et de sensibilisation sera réalisé soit en interne soit en passant par un prestataire de service.

Les actions de sensibilisation spécifiques (ex. Charte Jardiner au naturel) feront l'objet d'une demande particulière.

Nature des dépenses :

La mission information et sensibilisation du public est exercée par 0,35 ETP répartie entre les membres des cellules d'animation (les fiches missions sont précisées en annexe V) :

Animateurs CLE (3)		Chargé Suivi/évaluation - SIG		Coordonnateur Bassins versants		Assistante	
% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût
5 % x 3	24 000	0 %		5%	5 100	15 %	14 400

Totaux	
ETP	Coût
0,35	43 500

NB : coûts sur 3 ans.

Coûts prévisionnels (€) des actions d'information et de sensibilisation :

2015	2016	2017	Total
9 700	10 500	11 000	31 200

Indicateurs de suivi :

Actions réalisées, nombre de personnes sensibilisées.

Article 4 - Pilotage du présent contrat / Conditions de suivi et d'évaluation de l'ensemble des actions

Il est créé un comité de pilotage qui comprend un représentant du bénéficiaire, un représentant de l'agence de l'eau, les personnes publiques participant au financement des missions objet du présent contrat, un représentant de chaque commission locale de l'eau.

Ce comité de pilotage prendra la forme d'un conseil d'administration élargi. Le comité de pilotage peut, le cas échéant, inviter toute personne de son choix.

Le bénéficiaire assure le secrétariat du comité de pilotage qui se réunit une fois par an (préférentiellement au printemps) pour :

- dresser un bilan technique et financier des actions menées au cours de l'année écoulée,
- vérifier la cohérence des actions menées par rapport aux objectifs définis dans l'article 3 et les réorienter si nécessaire via un avenant au présent contrat,
- examiner les propositions d'amélioration et les perspectives d'activité pour l'année à venir,
- justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Le comité de pilotage peut s'appuyer sur les travaux des groupes de travail et autres commissions mis en place dans le cadre des travaux d'élaboration, de mise en œuvre et révision des SAGE.

Un rapport d'activités, rédigé par le bénéficiaire et accepté par l'agence de l'eau, formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage. Ce bilan est établi sur la base d'un document type fourni par l'agence de l'eau. Il fait l'objet d'une présentation en CLE et en conseil d'administration du bénéficiaire.

En fin de contrat, un bilan général est dressé et une évaluation globale du programme d'actions est réalisée par le bénéficiaire. L'ensemble des documents est communiqué à l'agence de l'eau au plus tard 3 mois avant la fin du contrat.

Article 5 - Données financières

Le tableau ci-contre récapitule la répartition des coûts sur 3 ans pour les missions exercées par le bénéficiaire, par thématiques.

Thématique	Animateurs CLE		Chargé Suivi/évaluation - SIG		Coordonnateur Bassins versants		Assistante		Total	
	% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût	% ETP	Coût	ETP	Coût
Appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE	80 % x 3	384 000	45 %	60 750	30 %	30 600	75 %	72 000	3,9	547 350
Structuration et appui à la maîtrise d'ouvrage locale	10 % x 3	48 000	10 %	13 500	65 %	66 300	10 %	9 600	1,15	137 400
Synthèse et vulgarisation sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques	5 % x 3	24 000	45 %	60 750	0 %	0	0 %	0	0,6	84 750
Information et sensibilisation du public	5 % x 3	24 000	0	0	5 %	5 100	15 %	14 400	0,35	43 500
Total	100 % x 3	480 000	100 %	135 000	100 %	102 000	100 %	96 000	6	813 000

Il est précisé qu'un certain nombre de missions propres au fonctionnement (budget, comptabilité, ressources humaines, marchés publics, gestion du parc informatique, etc.) n'apparaissent pas dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Le coût prévisionnel total du contrat (missions exercées + prestations d'études et communication, information-sensibilisation) s'élève à 1 591 200 euros sur 3 ans (pour 3 SAGE).

Les subventions accordées par l'agence de l'eau correspondent à un montant total prévisionnel de 1 093 200 euros, soit 68,7%. Elles se répartissent comme suit :

THEMATIQUE	LIGNES	COUT PREVISIONNEL (€)	AIDE PREVISIONNELLE (€)	TAUX %
Appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mis en œuvre des Sage	29 et 34	1 294 350	891 645	68,8
Structuration et appui à la maîtrise d'ouvrage locale	24	137 400	96 180	70
Synthèse et vulgarisation sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques	29	84 750	59 325	70
Information et sensibilisation du public	29 et 34	74 700	46 050	63,1
TOTAL		1 591 200	1 093 200	68,7

Les modalités d'intervention retenues par l'agence sont décrites dans le tableau en annexe IX qui présente les coûts prévisionnels action par action, les dépenses retenues, les conditions d'éligibilité, les taux de subvention (maxima) et les aides prévisionnelles qui en résultent ainsi que les échéanciers d'engagements.

Le plan de financement global et prévisionnel du contrat (tous co-financeurs) est le suivant :

Organismes	Montant (euros)	Pourcentage moyen
Agence de l'eau	1 093 200	68,7
Région des Pays de la Loire	200 000	12
Région de Basse-Normandie	70 000	4,5
Région Centre	15 000	1
Département de la Mayenne	17 000	1,1
Département de Maine-et-Loire	17 000	1,1
Autofinancement	180 000	11,6
Total	1 591 200	100

L'autofinancement de l'IIBS reste subordonné aux dotations budgétaires annuelles de ses départements membres.

Article 6 - Engagements des signataires

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- participer financièrement aux actions prévues le cas échéant,
- réaliser le bilan annuel et l'évaluation des actions à partir des indicateurs préalablement définis et éventuellement complétés en cours de contrat, de façon à rendre compte de l'état d'avancement des programmes d'actions et de leur efficacité,
- respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

L'agence de l'eau s'engage à :

- attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution des subventions. Les taux d'intervention appliqués sont ceux retenus dans le présent contrat ; les coûts plafonds sont ceux en vigueur lors de la décision annuelle. Les engagements restent toutefois subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires, mais bénéficient d'une priorité. L'engagement de l'agence ne vaut que si l'échéancier prévu est respecté,
- adapter le rythme de versements des aides attribuées selon un échéancier dans le but de faciliter la gestion de la trésorerie du bénéficiaire : les versements seront établis au plus près des dépenses réalisées pour les études liées aux Sage : 1^{er} versement : 30%, sur justification du commencement d'exécution de l'étude ; 2^{ème} versement : 40%, sur une attestation d'au moins 70% de la dépense retenue ; solde : pièces attestant l'achèvement de l'étude et justifiant du montant de l'opération,
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

Article 7 - Modalités d'attribution et de versement des aides

Concernant l'agence de l'eau, chacune des opérations prévues dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle de participation financière.

Pour chaque opération récurrente (animation, suivi,...), le bénéficiaire doit déposer une demande d'aide avant la fin de l'année ; et pour les projets ponctuels (études, travaux, ...) avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique de l'opération ne pourra intervenir qu'après réception d'un accusé réception de l'agence de l'eau pour les opérations récurrentes et d'une lettre d'éligibilité pour les projets ponctuels. Aucune subvention ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

En complément des formulaires de demande d'aide adressés pour les années N+1 et N+2, le bénéficiaire joint :

- une attestation listant les pièces spécifiques du dossier de demandes d'aides qui sont inchangées par rapport aux pièces jointes l'année N,
- les pièces nouvelles ou modifiées par rapport à celles jointes l'année N.

Si, au cours de l'exécution du contrat, les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence de l'eau sont modifiées, un exemplaire du nouveau règlement sera notifié par l'agence de l'eau au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception. La date d'application des nouvelles règles au contrat sera celle décidée par le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Article 8 - Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans (2015-2017), à compter de la date de sa signature par le bénéficiaire et l'agence de l'eau.

Article 9 - Modification - résiliation du contrat

Une attention particulière sera portée au bilan annuel. S'il apparaît que les engagements définis dans le contrat ne sont pas respectés, ou s'il est constaté des dérives préjudiciables à l'atteinte des objectifs du contrat, l'agence pourra être amenée à revoir sa participation voire à mettre fin à tout ou partie de ses engagements. Dans un tel contexte, la proposition de décision sera examinée par le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Toute modification significative du présent contrat, tel que :

- l'ajout d'opération(s) entièrement nouvelle(s),
- l'abandon d'une opération avec remise en cause de l'intérêt du contrat (qui peut également aller jusqu'à la résiliation du contrat),
- le changement de statuts du bénéficiaire,
- la prolongation du contrat,
- une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),

fera l'objet d'un avenant.

Les modifications mineures, telles que :

- une augmentation justifiée et raisonnable du coût estimatif d'une opération inscrite dans le contrat,
- l'ajout d'une opération peu coûteuse et de même nature, sans modification du montant total pluriannuel du poste dont elle relève,
- un décalage³ de l'engagement d'une opération inscrite dans le contrat, sans remise en cause de la stratégie ou de l'économie générale du contrat,

feront l'objet d'un accord écrit de l'agence de l'eau. Le bénéficiaire établit alors au préalable une demande écrite en joignant le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage où la décision correspondante a été prise.

En cas de non-respect des clauses du présent contrat par l'une ou l'autre des parties, le présent contrat est révisable de plein droit.

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, en cas de modifications dans ses objectifs qui ne lui conviendraient pas.

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée. En particulier, l'agence de l'eau demandera la résiliation en cas de non-respect des clauses techniques ou administratives, définies dans le présent contrat.

Article 10 - Différends et litiges

Tout différend dans l'application du présent contrat fait l'objet d'une concertation préalable entre les signataires.

Si à l'issue de cette concertation aucune solution ne permet de résoudre les difficultés rencontrées, le contrat est résilié par notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif d'Orléans.

³ Dans le cas d'un décalage d'opération qui engendre une prolongation de contrat, celui-ci fera l'objet d'un avenant lié à la prolongation.

<p>Fait à _____, le _____</p> <p>En 5 exemplaires originaux.</p> <p>Pour l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe</p> <p>Le Président</p> <p><i>Le Président de CLE du SAGE Huisne</i></p> <p><i>Le Président de CLE du SAGE Sarthe amont</i></p> <p><i>Le Président de CLE du SAGE Sarthe aval</i></p>	<p>Pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne</p> <p>Le Directeur général</p>
---	--



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SARTHE

(2015 - 2017)

ANNEXES

Annexe I : Cartes du périmètre d'intervention de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

Annexe II : Tableau d'informations complémentaires sur les territoires de SAGE (documents d'urbanisme, contrats...)

Annexe III : État des masses d'eau

Annexe IV : Carte de localisation des Contrats Territoriaux (AELB)

Annexe V : Fiches missions

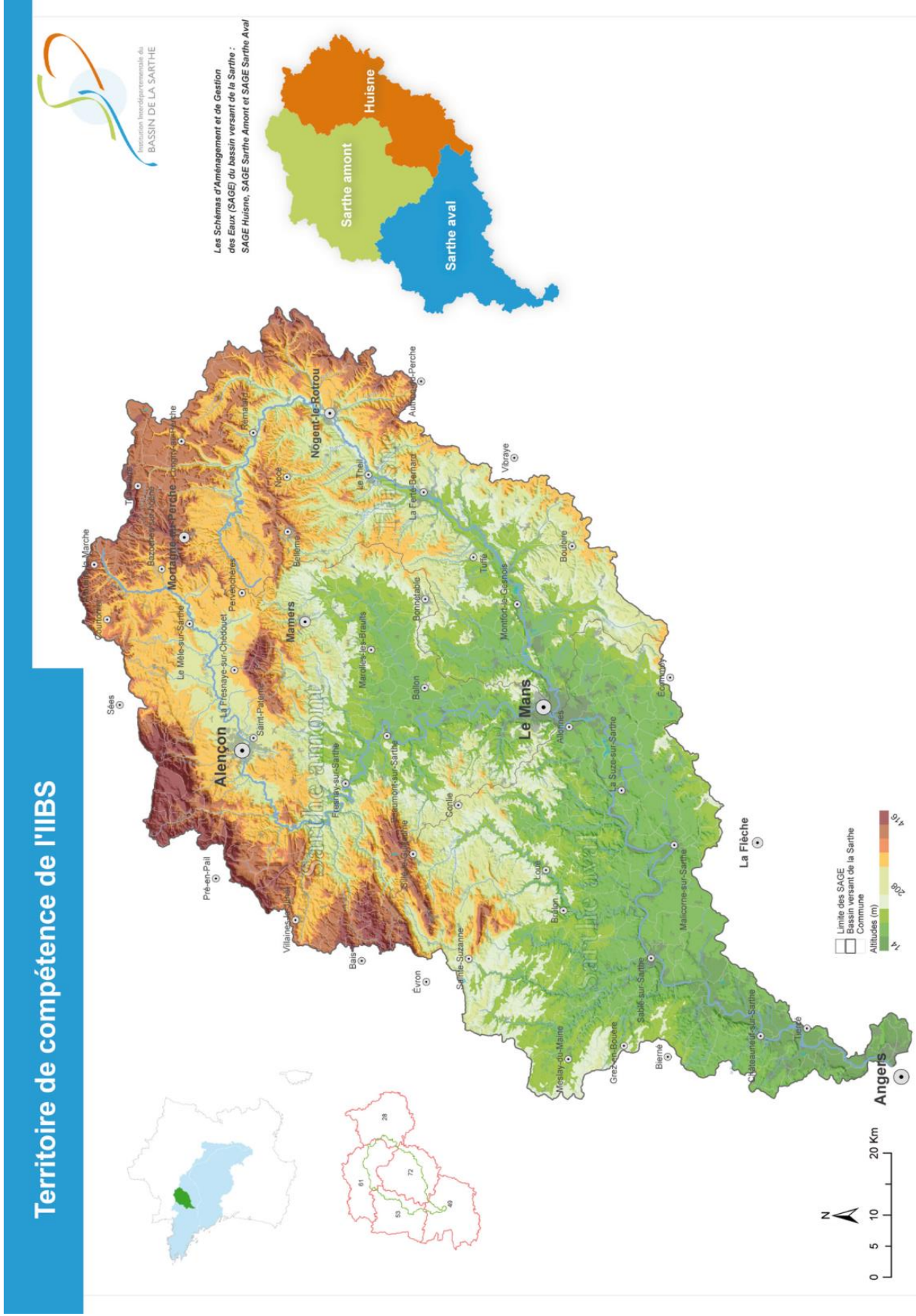
Annexe VI : Cartes de synthèse du 1^{er} État des lieux de la maîtrise d'ouvrage locale

Annexe VII : Liste des masses d'eau

Annexe VIII : Plan de communication, information-sensibilisation 2015-2017

Annexe IX : Tableau financier récapitulatif

Annexe I : Cartes du périmètre d'intervention de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.



Annexe II : Tableau d'informations complémentaires sur les territoires de SAGE (documents d'urbanisme, contrats...)

	SAGE Huisne	SAGE Sarthe Amont	SAGE Sarthe Aval
Avancement des documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - 2 SCoT (Pays du Mans : approuvé, Pays du Perche Ornaï : en cours), - 28 communes avec ou en cours d'élaboration d'une carte communale, - 103 communes avec ou en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), - 2 PLU intercommunaux en cours (Communauté de communes du Bassin de Mortagne-au-Perche et Communauté de communes du Pays Bellémois). 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 SCoT (Pays du Mans : approuvé, Pays d'Alençon et Pays d'Ouche : en cours), - 170 communes avec des documents d'urbanisme (PLU, carte communale), achevés ou en cours d'élaboration, - 2 PLU intercommunaux en cours.(Communauté Urbaine d'Alençon et Communauté de communes du Bocage Cénomans) 	<ul style="list-style-type: none"> - 11 SCoT (Anjou Bleu Ségréen et Pays des Vallées d'Anjou : approuvés ; des Coëvrons, Pays de Meslay-Grez, Pays de Laval et de Loiron, Pays de Château-Gontier, Pays de la Haute Sarthe, Pays de la Vallée de la Sarthe, Pays du Mans, Pays Loire Angers, Pays de la Vallée du Loir : en cours) - 140 communes avec ou en cours d'élaboration d'un PLU, - 27 communes avec ou en cours d'élaboration d'une carte communale.
Avancement des opérations contractuelles contribuant à l'atteinte des objectifs du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Territorial Huisne Aval (2012-2016), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Môme Amont (2011-2015), - Contrat Territorial Huisne Amont (en projet), - Contrat Régional du Bassin Versant de l'Huisne (2013-2015, partie sarthoise du bassin versant). 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sarthon (2009-2013), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Tanche (2011-2015), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Orne Saosnoise (2013-2017), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Orthe Amont (2011-2015), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Pervenche-Erine (2014-2018), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sarthe Amont (2008-2013), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Longueève (en projet), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sarthe Affluents Mayennais (en projet), - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sarthe Amont (département Orne) (en projet), - Contrat Régional Pays de la Loire du Bassin Versant de la Sarthe Amont (2012-2014), - Contrat Régional Pays de la Loire du Bassin Versant de la Sarthe Amont (2015-2017) (en projet) - Contrat Régional Basse-Normandie du Bassin Versant de la Sarthe Amont (2014). 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Basse vallée angevine (en projet) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vaige (2010-2015) - Contrat Restauration Entretien Erve (2008-2013 + 1 an d'avenant) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Taude (2014-2018) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Basse vallée de l'Erve et du Treulon (2014-2018) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Gée (2012-2016) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vègre et Deux-Fonts (2013-2017) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Rhonne (2014-2018) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Orne Champenoise (2014-2018) - Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Vézanne et du Fessard (en cours d'élaboration) - Contrat Restauration Sarthe Aval (2012-2016)
Autre action	<p>Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » : 12 magasins signataires, lancée en 2012. Elle a pour but de faire baisser les ventes de pesticides et d'augmenter en parallèle celles des solutions alternatives.</p> <p>Cette action est basée sur la formation des vendeurs et la mise en avant des solutions de jardinage au naturel. Les enseignants signataires (jardinerie, magasins de bricolage) s'engagent à mettre en avant des solutions de jardinage sans pesticides dans leurs rayons.</p> <p>Inscrite dans le programme d'action régional Ecophyto Pays-de-la-Loire et coordonnée localement par l'IBS.</p>		

Annexe III : État des masses d'eau

État des masses d'eau du SAGE Huisne :

- Masses d'eau superficielle (liste détaillée en annexe VII) :

Délai d'atteinte du bon état écologique	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état écologique (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	15	10
2021	4	1
2027	12	4
Total	31	15

- Masses d'eau souterraine (liste détaillée en annexe II) :

Délai d'objectif du bon état chimique	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état chimique (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	2	2
2021	4	1
2027	1	1
Total	7	4
Délai d'objectif du bon état quantitatif	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état quantitatif (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	7	7
Total	7	7

État des masses d'eau du SAGE Sarthe Amont

- Masses d'eau superficielle (liste détaillée en annexe VII) :

Délai d'atteinte du bon état écologique	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état écologique (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	17	7
2021	3	0
2027	21	2
Total	41	9

- Masses d'eau souterraine (liste détaillée en annexe II) :

Délai d'objectif du bon état chimique	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état chimique (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	3	3
2021	4	0
2027	1	0
Total	8	3
Délai d'objectif du bon état quantitatif	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état quantitatif (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	8	8
Total	8	8

État des masses d'eau du SAGE Sarthe Aval

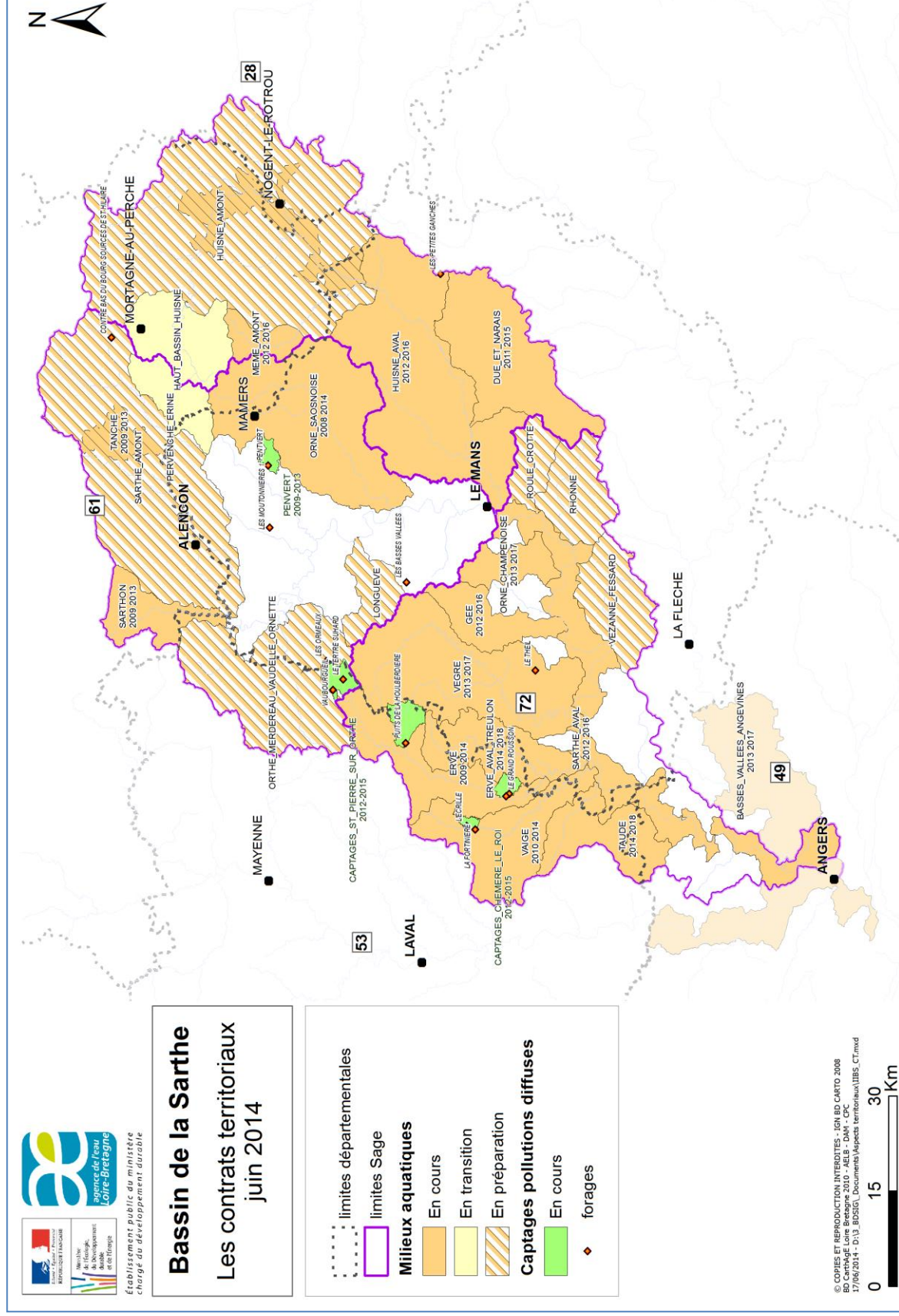
- Masses d'eau superficielle (liste détaillée en annexe VII)

Délai d'atteinte du bon état écologique	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état écologique (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015 (bon potentiel)	1	0
2015	7	1
2021	7	0
2027	16	1
Total	31	2

- Masses d'eau souterraine (liste détaillée en annexe II) :

Délai d'objectif du bon état chimique	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état chimique (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	5	5
2021	4	1
2027	2	1
Total	11	7
Délai d'objectif du bon état quantitatif	Objectif de nombre de masses d'eau	Nombre de masses d'eau en bon état quantitatif (d'après évaluation 2011 de l'AELB)
2015	11	9
Total	11	9

Annexe IV : Carte de localisation des Contrats Territoriaux (AELB)



Annexe V : Fiches missions

Chargé de mission SAGE Huisne

Missions principales :	Activités rattachées
<i>Coordonner le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)</i>	- Préparation, lancement, réalisation et/ou suivi des études réalisées dans le cadre de la révision du SAGE
	- Encadrement et suivi des prestataires mandatés pour la réalisation des études du SAGE
	- Élaboration, coordination et mise en œuvre opérationnelle (<i>contrats régionaux de bassin versant, assistance à émergence de la maîtrise d'ouvrage en lien avec la coordinatrice bassin versant...</i>)
	- Application réglementaire (<i>suivi et proposition d'avis en lien avec la CLE</i>)
	- Coordination de la CLE ainsi que de ses différents groupes de travail (<i>appui administratif et technique à la CLE, etc.</i>)
<i>Animer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)</i>	- Mise en place des actions de suivi de mise en œuvre du SAGE
	- Animation de la CLE ainsi que de ses différentes commissions et groupes de travail (<i>propositions des ordres du jour, préparation des présentations et organisation des éventuelles interventions, préparation et rédaction des comptes-rendus de réunions, etc.</i>)
	- Mise en place des actions de communication
<i>Animer et coordonner l'Inter-SAGE</i>	- Participation à différents comités de pilotage
	- Animation et coordination des réunions de l'InterSAGE du bassin de la Sarthe
Missions spécifiques :	Activités rattachées
<i>Assurer le pilotage stratégique et opérationnel de l'IIBS</i>	- Définition des orientations budgétaires, élaboration et suivi du budget et des demandes de subventions, suivi comptable et gestion patrimoniale appuyé par l'assistante
	- Organisation des réunions du conseil d'administration de l'IIBS en lien avec l'assistante
	- Suivi de la communication institutionnelle en lien avec l'assistante
	- Contribution à l'actualisation des missions et politiques de l'IIBS en fonction d'événements locaux ou réglementaires.
<i>Assister le géomaticien (chargé de mission) suivi et évaluation des SAGE</i>	- Participation à la réalisation des tableaux de bord de suivi et d'évaluation du SAGE (<i>réalisation des questionnaires en lien avec les indicateurs, collecte des données, choix de mise en forme et intégration dans les documents de communication</i>)
	- Assistance à la mission suivi qualité des eaux
<i>Assister la coordinatrice bassin versant</i>	- Participation à l'émergence et la coordination de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de l'Huisne

Chargé de missions SAGE Sarthe Amont

Missions principales :	Activités rattachées
<i>Coordonner le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)</i>	- Préparation, lancement, réalisation et/ou suivi des études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE
	- Encadrement et suivi des prestataires mandatés pour la réalisation des études du SAGE
	- Élaboration, coordination et mise en œuvre opérationnelle (<i>contrats régionaux de bassin versant, assistance à émergence de la maîtrise d'ouvrage en lien avec la coordinatrice bassin versant...</i>)
	- Application réglementaire (<i>suivi et proposition d'avis en lien avec la CLE</i>)
	- Coordination de la CLE ainsi que de ses différents groupes de travail (<i>appui administratif et technique à la CLE, etc.</i>)
<i>Animer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)</i>	- Mise en place des actions de suivi de mise en œuvre du SAGE
	- Animation de la CLE ainsi que de ses différentes commissions et groupes de travail (<i>propositions des ordres du jour, préparation des présentations et organisation des éventuelles interventions, préparation et rédaction des comptes-rendus de réunions, etc.</i>)
	- Mise en place des actions de communication
<i>Animer et coordonner l'Inter-SAGE</i>	- Participation à différents comités de pilotage
	- Animation et coordination des réunions de l'InterSAGE du bassin de la Sarthe

Missions spécifiques :	Activités rattachées
<i>Assurer le pilotage stratégique et opérationnel de l'IIBS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des ressources humaines, en lien avec l'assistante (carrières, recrutements, CNAS ...) - Suivi de la communication institutionnelle en lien avec l'assistante - Contribution à l'actualisation des missions et politiques de l'IIBS en fonction d'événements locaux ou réglementaires.
<i>Assister le géomaticien (chargé de mission) suivi et évaluation des SAGE</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la finalisation du tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE (<i>réalisation des questionnaires en lien avec les indicateurs, collecte des données, choix de mise en forme et intégration dans les documents de communication</i>) - Assistance à la mission suivi qualité des eaux
<i>Assister la coordinatrice bassin versant</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'émergence et la coordination de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de la Sarthe amont

Chargé de mission SAGE Sarthe Aval

Missions principales :	Activités rattachées
<i>Coordonner le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)</i>	- Préparation, lancement, réalisation et/ou suivi des études réalisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE
	- Encadrement et suivi des prestataires mandatés pour la réalisation des études du SAGE
	- Coordination de la CLE ainsi que de ses différents groupes de travail (<i>appui administratif et technique à la CLE, etc.</i>)
<i>Animer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)</i>	- Animation de la CLE ainsi que de ses différentes commissions et groupes de travail (<i>propositions des ordres du jour, préparation des présentations et organisation des éventuelles interventions, préparation et rédaction des comptes-rendus de réunions, etc.</i>)
	- Mise en place des actions de communication
	- Participation à différents comités de pilotage
<i>Animer et coordonner l'Inter-SAGE</i>	- Animation et coordination des réunions de l'InterSAGE du bassin de la Sarthe
Missions spécifiques :	Activités rattachées
<i>Assurer le pilotage stratégique et opérationnel de l'IIBS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des marchés publics et des achats, en lien avec la gestionnaire administrative (<i>définition de la procédure à mettre en œuvre, rédaction des pièces administratives du marché, gestion des différentes étapes de la consultation, suivi de l'exécution administrative et financière des marchés...</i>), appuyé par l'assistante - Suivi de la communication institutionnelle en lien avec l'assistante - Contribution à l'actualisation des missions et politiques de l'IIBS en fonction d'événements locaux ou réglementaires
<i>Assister le géomaticien (chargé de mission) suivi et évaluation des SAGE</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la réalisation des tableaux de bord de suivi et d'évaluation du SAGE (<i>réalisation des questionnaires en lien avec les indicateurs, collecte des données, choix de mise en forme et intégration dans les documents de communication</i>) - Assistance à la mission suivi qualité des eaux
<i>Assister la coordinatrice bassin versant</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'émergence et la coordination de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de la Sarthe aval

Coordinatrice Bassin versant

Missions principales :	Activités rattachées
<i>Identifier et assister les maîtres d'ouvrage dans les domaines des milieux aquatiques et des pollutions diffuses</i>	- Contribution à l'émergence et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques et les pollutions diffuses
	- Impulsion et simplification de la mise en place d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques et pollutions diffuses
	- Contribution au renforcement du lien entre l'IIBS et les maîtres d'ouvrage
<i>Animer et coordonner l'InterSAGE</i>	- Participation à l'animation et la coordination des réunions de l'InterSAGE du bassin de la Sarthe (lien avec les collectivités)
<i>Assister les SAGE et participer à leurs animations</i>	- Assistance des animateurs de CLE dans l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des SAGE (suivi des documents d'urbanisme, avis des CLE, préparation-suivi des contrats de mise en œuvre des SAGE, etc)
	- Contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE en accompagnant les acteurs locaux (<i>suivi des inventaires des zones humides, cours d'eau et haies, actions de réductions des pollutions diffuses</i>)
	- Animation de groupes de travail en lien avec l'urbanisme et les zones humides et propositions d'orientations
	- Participation à différents comités de pilotage

Missions spécifiques :	Activités rattachées
<i>Contribuer à la communication des CLE et de l'IIBS</i>	- Participation en lien avec l'assistante à la mise en place d'un plan de communication de l'IIBS et assistance sur l'amélioration de la communication des CLE
<i>Assister le géomaticien (chargé de mission) suivi et évaluation des SAGE</i>	- Participation à la finalisation des tableaux de bord de suivi et d'évaluation des SAGE (<i>réalisation des questionnaires en lien avec les indicateurs, collecte des données, choix de mise en forme et intégration dans les documents de communication</i>)

Chargé de mission Suivi/évaluation

Missions principales :	Activités rattachées		
<i>Administrer le système d'information géographique de l'IIBS</i>	- Recueil des données et adaptation afin de les intégrer dans le système d'information géographique		
	- Gestion et mise à jour des métadonnées		
	- Analyse spatiale et thématique des données et réalisation de cartographie thématique		
	- Mise à disposition des données sollicitées et administration des outils de cartographie dynamique auprès des partenaires		
<i>Mettre en œuvre les tableaux de bord de suivi et d'évaluation des SAGE</i>	- Suivi administratif et technique de l'infrastructure SIG (<i>projets SIG, cahier des charges...</i>) et pilotage		
	- Participation à la mise en place des indicateurs avec les animateurs des SAGE et recueil des données auprès des acteurs		
	- Organisation, bancarisation et valorisation des données dans les tableaux de bord et sur les sites internet des SAGE		
	- Participation aux enquêtes des SAGE, traitement des données et valorisation		
Missions spécifiques :	Activités rattachées		
		<i>Assurer le pilotage stratégique et opérationnel de l'IIBS</i>	- Suivi technique des outils informatiques, de la téléphonie et du copieur - Suivi de la qualité des eaux
		<i>Mettre en place des outils de gestion technique au sein de l'IIBS</i>	- Mise en œuvre de bases de données pour harmoniser les informations et maintenance des outils
		<i>Assister la coordinatrice bassin versant</i>	- Participation à l'émergence et la coordination de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de la Sarthe

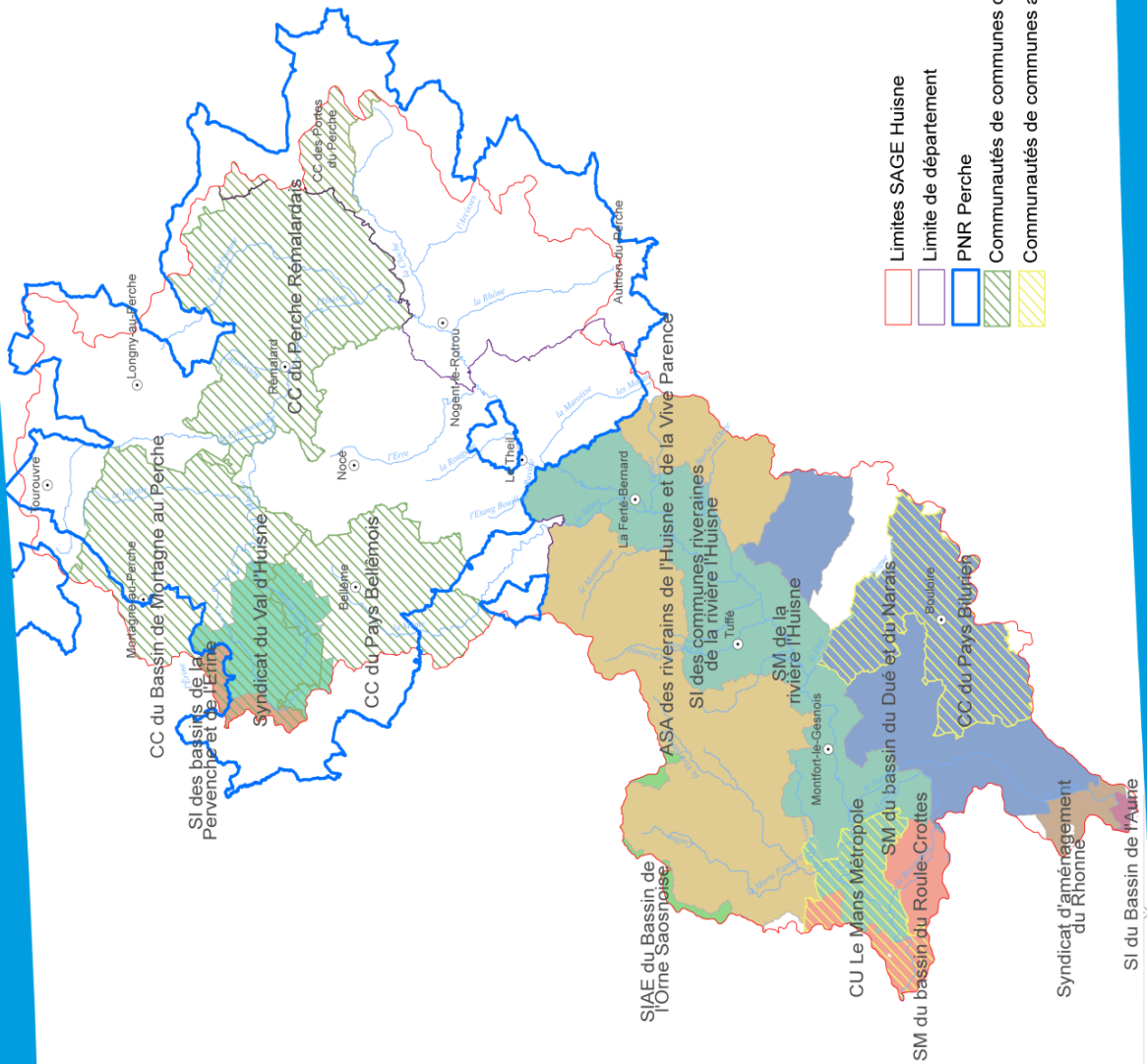
Assistante technique et administrative

Missions principales :	Activités rattachées
<i>Réaliser le secrétariat de l'IIBS et des SAGE</i>	- Contact avec le public (accueil téléphonique et physique et information des partenaires et usagers)
	- Participation à la logistique de l'IIBS et des SAGE (<i>convocations réunions, réservation salle, traiteur ...</i>)
	- Mise à jour de bases de données (<i>contact, documentation, dossier loi sur l'eau...</i>)
	- Assistance administrative (<i>rédaction et suivi des délibérations, archivage...</i>)
<i>Suivre la comptabilité et le budget</i>	- Rédaction, mise en forme, mise sous plis et enregistrement des courriers
	- Réalisation et suivi des mandats et titres
<i>Suivre les marchés publics</i>	- Assistance à la réalisation du budget en lien avec le référent budget (<i>saisie, préparation et vérification</i>)
	- Assistance à la réalisation des pièces administratives et réalisation des publicités en lien avec le référent marché public
<i>Gérer les ressources humaines</i>	- Gestion des paies (<i>réalisation bulletins de salaire et déclarations</i>)
	- Gestion du personnel (<i>absence, congés, ordre de mission et remboursement...</i>)
	- Assistance à la gestion des carrières et des formations en lien avec le référent ressources humaines (<i>rédaction des arrêtés et des contrats, suivi des carrières, formations et avancements...</i>)
<i>Gérer les achats de consommables</i>	- Gestion des fournitures de bureau, essences....
Missions spécifiques :	Activités rattachées
<i>Réaliser la communication de l'IIBS</i>	- Mise en place d'un plan de communication et assistance à la mise en forme des documents de communication
<i>Participer à la communication des SAGE</i>	- Assistance et harmonisation des documents de communication des chargés de mission

Annexe VI : Cartes de synthèse du 1^{er} état des lieux de la maîtrise d'ouvrage locale sur le bassin de la Sarthe (IIBS, juin 2014)

Structures compétentes en matière de gestion de milieux aquatiques (EPCI-FP & Syndicats de rivière)

Bassin versant de l'Huisne



- Limites SAGE Huisne
- Limite de département
- PNR Perche
- Communautés de communes compétentes
- Communautés de communes adhérentes en partie à un syndicat



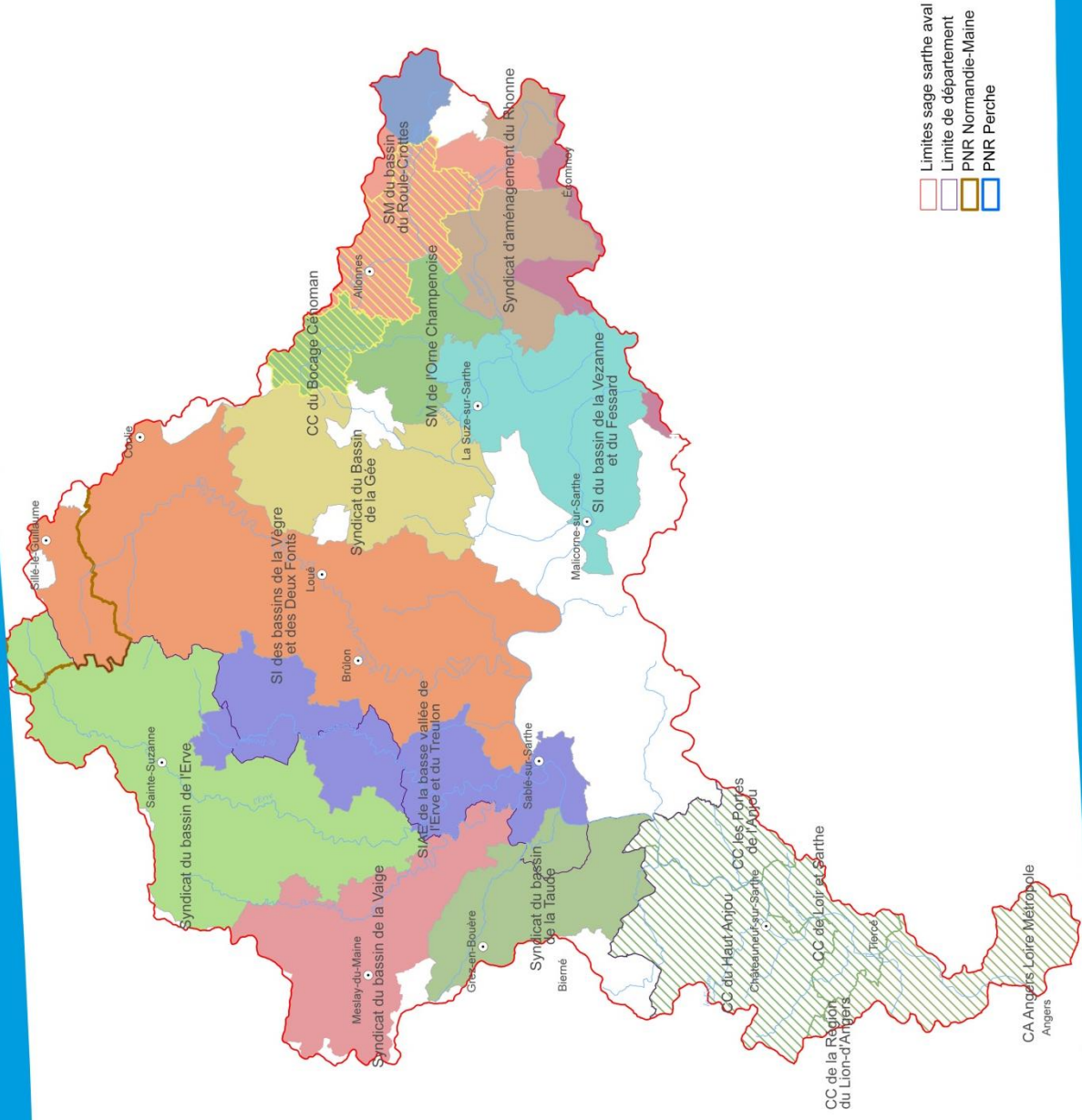
Intercommunauté de
BASSIN DE LA SARTHE



Source (s) : ©IGN BD Cartho 2008, ©BD Carthage Loire-Bretagne 2010, AELB, Copie et reproduction interdites.

Structures compétentes en matière de gestion de milieux aquatiques (EPCI-FP & Syndicats de rivière)

Bassin versant de la Sarthe Aval



Annexe VII : Listes des masses d'eau (en grisé les masses d'eau non concernées par la mission de structuration de la maîtrise d'ouvrage (mission PNR))

code ME	Nom de la masse d'eau superficielle	Cours d'eau	SAGE
FRGR0461	L'HUISNE DEPUIS MAUVES-SUR-HUISNE JUSQU'A BOISSY-MAUGIS	HUISNE	Huisne
FRGR0462a	L'HUISNE DEPUIS BOISSY-MAUGIS JUSQU'A LA FERTE-BERNARD	HUISNE	Huisne
FRGR0462b	L'HUISNE DEPUIS LA FERTE-BERNARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	HUISNE	Huisne
FRGR0474	LA COMMEAUCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	COMMEAUCHE	Huisne
FRGR0475	LA CORBIONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	CORBIONNE	Huisne
FRGR0476	LA CLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	CLOCHE	Huisne
FRGR0477	LA RHONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	RHONE	Huisne
FRGR0478	LA MEME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	MEME	Huisne
FRGR0479	LA VIVE PARENCE DEPUIS BONNETABLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	VIVE PARENCE	Huisne
FRGR0480	LA MORTE PARENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	MORTE PARENCE	Huisne
FRGR1210	LE GUE PERRY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	GUE PERRY	Huisne
FRGR1225	LE LOUDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	LOUDON	Huisne
FRGR1227	LE NARAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	NARAI	Huisne
FRGR1235	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	MERDEREAU	Huisne
FRGR1239	LE DUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	DUE	Huisne
FRGR1256	LA VIMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	VIMELLE	Huisne
FRGR1258	LE GRIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	GRIGNE	Huisne
FRGR1261	LA CHERONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	CHERONNE	Huisne
FRGR1267	LE MOULIN AU MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	MOULIN AU MOINE	Huisne
FRGR1268	LA QUEUNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	QUEUNE	Huisne
FRGR1285	LE VALMER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	VALMER	Huisne
FRGR1301	LE MONTRETAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	MONTRETAUX	Huisne
FRGR1312	LA MAROISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	MAROISSE	Huisne
FRGR1322	LE RAVINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	RAVINE	Huisne
FRGR1333	LA ROUGETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	ROUGETTE	Huisne
FRGR1337	L'ARCISSES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CLOCHE	ARCISSES	Huisne
FRGR1365	L'ERRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	ERRE	Huisne
FRGR1394	LE BOISCORDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	BOISCORDE	Huisne
FRGR1427	LA VILETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	VILETTE	Huisne
FRGR1592	L'HUISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUVES-SUR-HUISNE	HUISNE	Huisne
FRGR1593	LE CHENE GALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	CHENE GALON	Huisne
FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE	SARTHE	Sarthe amont
FRGR0455a	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	SARTHE	Sarthe amont

FRGR0455b	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BIENNE JUSQU'A LE MANS	SARTHE	Sarthe amont
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	SARTHE	Sarthe amont
FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	HOENE	Sarthe amont
FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	VEZONE	Sarthe amont
FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	SARTHON	Sarthe amont
FRGR0466	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	MERDEREAU	Sarthe amont
FRGR0467	LA VAUDELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	VAUDELLE	Sarthe amont
FRGR0468	L'ORTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ORTHE	Sarthe amont
FRGR0469	LA BIENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BIENNE	Sarthe amont
FRGR0470	LE ROSAY NORD DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	ROSAY NORD	Sarthe amont
FRGR0471	L'ORNE SAOSNOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ORNE SAOSNOISE	Sarthe amont
FRGR0472	LA DIVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ORNE SAOSNOISE	DIVE	Sarthe amont
FRGR0473	L'ANTONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ANTONNIERE	Sarthe amont
FRGR1273	L'AULNAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ORNE SAOSNOISE	AULNAY	Sarthe amont
FRGR1280	LA BELLE NOE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BELLE NOE	Sarthe amont
FRGR1293	LA LONGUEVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	LONGUEVE	Sarthe amont
FRGR1325	L'ORTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ORTHON	Sarthe amont
FRGR1341	LA SAOSNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	SAOSNETTE	Sarthe amont
FRGR1344	LE ROCHER REINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ROCHER REINE	Sarthe amont
FRGR1353	LE DOUCELLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	DOUCELLES	Sarthe amont
FRGR1362	LE VIEILLE VILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	VIEILVIL	Sarthe amont
FRGR1367	LA SEMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	SEMELLE	Sarthe amont
FRGR1378	LE GESNES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	GESNES	Sarthe amont
FRGR1380	LE NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS	Sarthe amont
FRGR1384	LE SORT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	SORT	Sarthe amont
FRGR1387	LE CHANDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	CHANDON	Sarthe amont
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	MOULIN DE CHAHAINS	Sarthe amont
FRGR1398	L'ORNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ORNETTE	Sarthe amont
FRGR1401	LES LIVREES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	LIVREES	Sarthe amont
FRGR1402	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	SARTHON	Sarthe amont
FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BRIANTE	Sarthe amont
FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	PERVENCHE	Sarthe amont
FRGR1405	LE BOULAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BOULAY	Sarthe amont
FRGR1406	LE CHEDOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	CHEDOUET	Sarthe amont
FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	CUISSAI	Sarthe amont

FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BETZ	Sarthe amont
FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ERINE	Sarthe amont
FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	TANCHE	Sarthe amont
FRGR0456	LA SARTHE DEPUIS LE MANS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	SARTHE	Sarthe aval
FRGR0481	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS ROUEZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	VEGRE	Sarthe aval
FRGR0482	LE ROULE CROTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ROUCROTTE	Sarthe aval
FRGR0483	LE RHONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	RHONNE	Sarthe aval
FRGR0485	LA GEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	GEE	Sarthe aval
FRGR0486	L'ERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TREULON	ERVE	Sarthe aval
FRGR0487	L'ERVE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TREULON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ERVE	Sarthe aval
FRGR0488	LA VAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	VAIGE	Sarthe aval
FRGR0489	LE TREULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU' A LA CONFLUENCE AVEC L'ERVE	TREULON	Sarthe aval
FRGR0490	LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	TAUDE	Sarthe aval
FRGR1055	LE RUISSEAU DE CHEFFES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	CHEFFES	Sarthe aval
FRGR1072	LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	PIRON	Sarthe aval
FRGR1085	LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	PLESSIS	Sarthe aval
FRGR1089	LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	MARE-BOISSEAU	Sarthe aval
FRGR1106	LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	PRE LONG	Sarthe aval
FRGR1108	LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	MARGAS	Sarthe aval
FRGR1131	LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BARAIZE	Sarthe aval
FRGR1132	LE RAU DE PARCE-SUR-SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	RAU DE PARCE-SUR-SARTHE	Sarthe aval
FRGR1139	LA VOUTONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	VOUTONNE	Sarthe aval
FRGR1143	LA VEZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	VEZANNE	Sarthe aval
FRGR1157	LE FESSARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	FESSARD	Sarthe aval
FRGR1162	LA BOUCHARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BOUCHARDIERE	Sarthe aval
FRGR1165	LE VAULOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	VAULOGE	Sarthe aval
FRGR1169	LE RENOM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	RENOM	Sarthe aval
FRGR1170	LE PREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	PREAU	Sarthe aval
FRGR1187	LES DEUX FONTS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	DEUX FONTS	Sarthe aval
FRGR1202	LA BUJERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	BUJERIE	Sarthe aval
FRGR1221	L'ORNE CHAMPENOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	ORNE CHAMPENOISE	Sarthe aval
FRGR1262	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	PALAIS	Sarthe aval
FRGR1271	LE VEGRONEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	VEGRONEAU	Sarthe aval
FRGR1582	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A ROUEZ	VEGRE	Sarthe aval

Annexe VIII : Plan de communication, information-sensibilisation 2015-2017

1. Communication Inter-SAGE - Plan d'actions

COMMUNICATIONS INTERSAGE							
Outils / Actions	Observations	Public	Mise en place	Fréquence ou nombre	Montant prévisionnel (euros TTC) sur 3 ans	Mode de diffusion (papier/web/messagerie)	
Papier entête	Communiquer avec la charte graphique et les logos	Tout public	2015 à 2017	Continue	300 euros HT/1000 exemplaires		
Chartes graphiques	Retravailler une charte graphique commune à l'Institution et aux 3 SAGE	Tout public	2015	Ponctuelle	Rédaction assurée par l'IIBS		
Articles rédigés	Rédaction de textes d'information mis à disposition aux différents organismes, communes et associations, pouvant être inclus dans leurs propres bulletins d'informations.	collectivités	2015 à 2017	Continue	Rédaction assurée par l'IIBS	Web / Messagerie	
Interventions de sensibilisation, d'information	Interventions de sensibilisation auprès d'associations, collectivités, structures publiques...	Tout public	2015 à 2017	Continue	Frais d'animation assurés par l'IIBS		
Relations avec les médias	Convocation des médias pour couvrir les événements importants assurés par l'IIBS		2015 à 2017	Continue	Frais d'animation assurés par l'IIBS		
Page Facebook	Page traitant de l'actualité de l'Institution, des SAGE et de l'eau en général (lien vers l'actualité des partenaires)	Tout public	2015 à 2017	Mise à jour continue	Contenu administré par l'IIBS	Web	
Lettre du SAGE	Bulletin d'informations « MES'SAGE » de l'IIBS diffusé par courrier à l'ensemble des collectivités du bassin versant et des partenaires de la CLE. (Remplace les lettres web des SAGE existantes.)	Collectivités, Elus	2015 à 2017	1 / an 3 à 5000 exemplaires	- Conception assurée par l'IIBS - Frais d'impression : 1000 € (pour 5 000 exemplaires en fonction du nombre de pages)	Papier / Messagerie	
Réalisation de support de sensibilisation et de communication	Guide, dépliant, fascicule, fiche pédagogique, affiche, maquette, stand, exposition sur différents sujets : pesticides, zones humides, morphologie des cours d'eau ...	Tout public	2015 à 2017	Continue	- Conception assurée par l'IIBS - Frais d'impression Coût Déroulant : 70 € l'unité (x 3)	Papier	
Site Internet	Site internet dédié à l'Institution, aux SAGE et aux actions des CLE. Compile les trois sites actuels (Sarthe Amont, Huisne et IIBS).	Tout public	2014	Mise à jour continue	- Norm de domaine : 45 € - Hébergement : 555 € - Mise à jour technique : 3 500 € - Alimentation et mise à jour régulière assurées par l'IIBS		

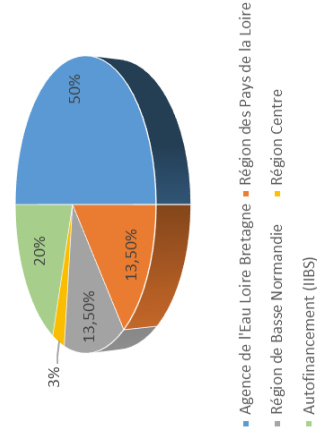
COMMUNICATIONS INTERSAGE							
Outils / Actions	Observations	Public	Mise en place	Fréquence ou nombre	Montant prévisionnel (euros TTC) sur 3 ans	Mode de diffusion (papier/web/messagerie)	
Journée thématique / forum des élus	Journée permettant de mettre en lumière un thème précis (législatif ou technique) à destination de l'ensemble des élus du bassin de la Sarthe	Elus	2015 à 2017	1 / an	4 200 € (impression carton d'invitation, réservation de salle, frais de réception)		
Réseau technique Aménagement et gestion des milieux aquatiques du bassin de la Sarthe	Organisation d'une journée d'échanges entre les techniciens de rivières du bassin de la Sarthe et les partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau, services de l'État).	Techniciens	2015 à 2017	1 / an	2 700 € (frais de réception, réservation salle)		
Réunion technique CRBV	Journée de rencontre et d'échange des maîtres d'ouvrage des CRBV par territoire de SAGE	Collectivités, élus, techniciens	2015 à 2017	1 / an	2 400 € (impression carton d'invitation, réservation de salle, frais de réception)		
Rapport annuel d'activité de l'Institution	Le rapport annuel d'activité de l'IIBS est composé du bilan des activités de l'IIBS et des trois CLE. Il est diffusé à l'ensemble des collectivités du territoire de compétence de l'IIBS et des partenaires des CLE des SAGE Huisne, Sarthe Amont et Sarthe Aval.	Collectivités, partenaires, élus	2015 à 2017	1 / an	Conception assurée par l'IIBS	Papier / Messagerie	
Événement « les 20 ans des crues de 1995 »	Création d'une exposition itinérante et journée thématique	Tout public	Janvier 2015	1	2 000 € (frais d'impression des panneaux) + Frais de réception 600 €		
Reportage TV IIBS	Solliciter les médias télévisés pour un reportage focus sur l'IIBS	TOUS	2015	1			
Participation à des événements	Être présent à des événements majeurs dans le domaine de l'eau, de l'environnement et du développement durable avec un stand ou une représentation (journée de l'eau...)	Tous publics	2015-2017	Selon opportunité	3 000 € (impression des outils de communication nécessaire)		

COMMUNICATIONS INTERSAGE						
Outils / Actions	Observations	Public	Mise en place	Fréquence ou nombre	Montant prévisionnel (euros TTC) sur 3 ans	Mode de diffusion (papier/web/messagerie)
Participation à des colloques / séminaires / journée thématiques d'informations	Répondre aux sollicitations des partenaires et acteurs extérieurs pour présenter le rôle et les missions de l'Institution et des SAGE	TOUS	2015-2017	Selon opportunité	500 €	
Illustrations / Photos	Illustrations réalisées par un dessinateur, pour des documents de communication. Achat de photos auprès d'un photographe	TOUS	2015-2017	4	3 000 €	
Campagne ULM (ou drone)	Photos (ou film) vu du ciel pour les documents de sensibilisation / communication	TOUS	2016	2	3 000 €	
Organiser un concours photos	Faire connaître l'IIBS, les SAGE et le bassin	TOUS		1 à 2	Prix au gagnant : 150 €	
COUT PREVISIONNEL TOTAL					27 500 € TTC	

2. Plan d'actions SAGE Huisne

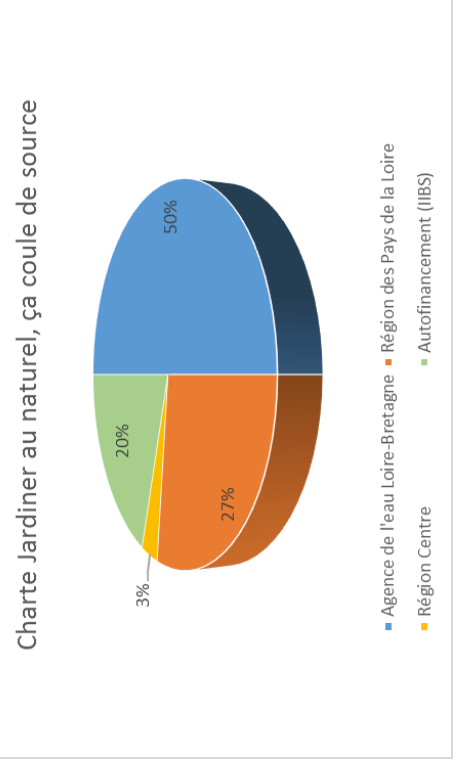
COMMUNICATIONS RECURRENTES DU SAGE HUISNE							
Outils / Actions	Observations	Public	Mise en place	Fréquence ou nombre	Montant prévisionnel (euros TTC) sur 3 ans	Mode de diffusion (papier/web/messagerie)	
Impression papier entête et enveloppes	Impression papier entête de la CLE	Tout public	Depuis 2001	Annuelle	3 000 €	Papier	
Pages Web sagehuisne.org	Rubrique SAGE Huisne du site portail de l'IIBS (www.bassin-sarthe.org)	Tout public	2015	Annuelle	50 € (nom de domaine)		
Organisation des réunions de CLE, de bureau, d'intercommission	Réservation de salle, frais de réception			10 / an	2 000 €		
Forum des élus du bassin versant	La CLE rassemble l'ensemble des élus du bassin versant dans le cadre d'un rendez-vous d'information et d'échange.	Elus		Annuelle	4 500 € (frais d'invitation, réservation salle, réception)		
Organisation de réunions locales d'information	Réunions d'informations locales à destination des opérateurs locaux organisées sur 5 secteurs du bassin versant	Elus, techniciens, habitants	2016 et 2017	10	1 200 € (frais d'invitation, réservation salle, réception)		
Lettre Web Infos de l'Huisne et d'ailleurs	Lettre d'informations électronique de la CLE adressée à plus de 700 destinataires. Elle relate l'actualité de la CLE et des opérateurs du bassin versant.	Tout Public	2015	4 à 6 / an	Nul (Rédaction assurée par l'IIBS)	Messagerie	
Synthèse du bilan de la mise en œuvre du SAGE		Elus, techniciens	2016	300 ex.	1 250 € (frais d'impression) Conception IIBS	Papier et Web	
Etudes d'actualisation du SAGE	Impression, reproduction des études d'actualisation du SAGE (scénarios-stratégie, détermination des volumes prélevables)	Membres de la CLE	2015-2017	120 ex.	3 000 € (frais d'impression)	Papier et Web	
COUT PREVISIONNEL TOTAL					15 000 € TTC		

Communication récurrente du SAGE Huisne



Plan de financement :

CHARTRE JARDINER AU NATUREL CA COULE DE SOURCE				
Outils	Commentaires	Fréquence / Nb.	Montant prévisionnel (euros TTC) sur 3 ans	Caractéristique technique (le cas échéant)
Formation des vendeurs-conseils	Organisation de sessions de formation des vendeurs conseils (groupe de 12 personnes maximum) sur le jardinage au naturel (niveau 1, niveau 2 et niveau3). Nb. de sessions selon le nb. d'inscrits	1 j / an / niveau	6 600 € (réservation salle formation, repas, formateurs)	-
Animation et évaluation de la charte	Sensibilisation du grand public, temps forts en magasins, enquête d'évaluation des engagements inscrits dans la charte	Continue pendant la durée de la charte	15 000 € (répartition des coûts selon convention IIBS - associations)	-
Impression des supports de communication	Affiche aribibus. Promotion de la charte via le mobilier urbain de Le Mans Métropole, Conseil général de la Sarthe et Nogent-le-Rotrou	70	2 500 € (frais d'impression) Conception IIBS	Dimensions : 1200 x 1760 mm Papier : 130 g/m ² - Couché mat Impression : quadrichromie recto
	Affiche aribibus. Promotion de la charte via le mobilier urbain du Conseil général de la Sarthe	350	1 500 € (frais d'impression) Conception IIBS	Dimensions : 600 x 800 mm Papier : 130 g/m ² - Couché mat Impression : quadrichromie recto
	Affiche espaces publics. Promotion de la charte dans les espaces publics des communes du bassin versant. Affiche magasin.	100	1 000 € (Rédaction assurée par l'IIBS)	- Dimensions : 400 x 600 mm - Papier : 130 g/m ² - Impression : quadrichromie recto
	Affiche permettant d'identifier l'enseigne comme signataire de la charte. Placée à l'entrée du magasin et dans le rayon jardin.	48 (4 / magasin)	600 € (frais d'impression) Conception IIBS	- Dimensions : 400 x 600 mm - Papier : 170 g/m ² - Impression : quadrichromie recto
	Autres Réimpression des supports non personnalisables	Au besoin	1 900 € (frais d'impression) Conception IIBS	
TOTAL GENERAL			29 100 € TTC	

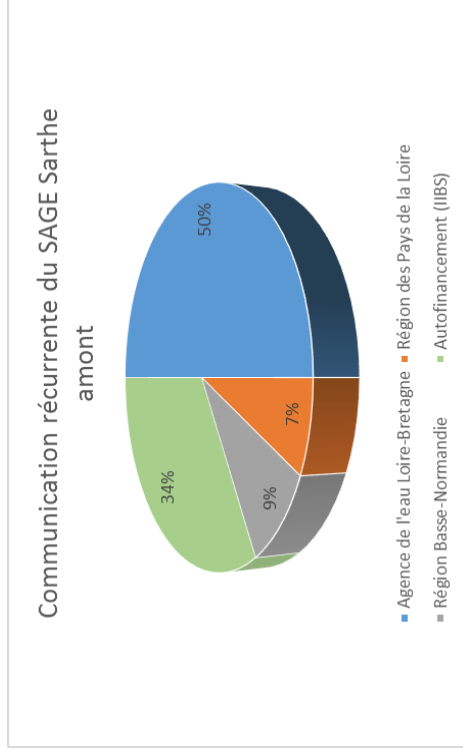


Plan de financement :

3. Plan d'actions SAGE Sarthe amont

Communications SAGE Sarthe Amont						
Outils / Actions	Observations	Public	Mise en place	Fréquence ou nombre	Montant prévisionnel (euros TTC)	Mode de diffusion (papier/web/messagerie)
Impression papier entête et enveloppes	Impression papier entête de la CLE	Tout public	Depuis 2004	Annuelle	3 000 €	Papier
Pages Web sage-sartheamont.org	Rubrique SAGE Sarthe amont du site portail de l'IIBS (www.bassin-sarthe.org)	Tout public	2015	Annuelle	50 € (nom de domaine)	
Organisation des réunions de CLE, de bureau, d'intercommission	Réservation de salle, frais de réception			10 / an	2 000 €	
Forum des élus du bassin versant	La CLE rassemble l'ensemble des élus du bassin versant dans le cadre d'un rendez-vous d'information et d'échange.	Élus		Annuelle	4 000 € (frais d'invitation, réservation salle, réception)	
Organisation de réunions locales d'information	Réunions d'informations locales à destination des opérateurs locaux organisées sur plusieurs secteurs (en fonction des thèmes) du bassin versant	Élus, techniciens, habitants	2015 et 2017	8 à 10 / an	950 € (frais d'invitation, réservation salle, réception)	
Lettre Web Infos sur le bassin versant de Sarthe amont et national	Bulletin d'information transmis par courriel à plus de 780 destinataires. Informe de l'actualité du SAGE et de l'eau à l'échelle du bassin versant.	Tout Public	2015	4 à 6 / an	Nul (Rédaction assurée par l'IIBS)	Messagerie
Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du SAGE	Évaluation de l'avancement du SAGE à mi-parcours, synthétisée ensuite dans une plaquette	Elus, techniciens puis tout public	2015	50 + 450 ex.	2 000 € (frais d'impression) Conception IIBS	Papier et Web
Etudes d'actualisation du SAGE	Impression, reproduction des études d'actualisation du SAGE (nouveaux points nodaux, états des lieux/diagnostic et scénarios-stratégie)	Membres de la CLE	2015-2017	120 ex.	3 000 € (frais d'impression)	Papier et Web
COUT PREVISIONNEL TOTAL					15 000 € TTC	

Plan de financement :

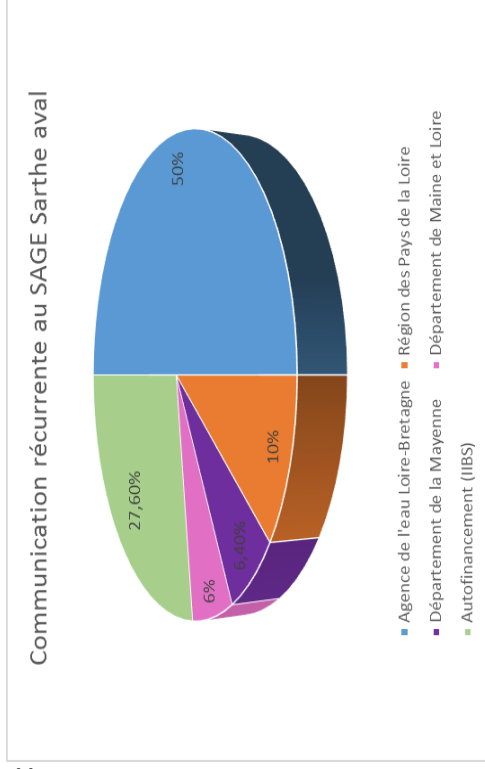


4. Plan d'actions SAGE Sarthe aval

Communications SAGE Sarthe Aval							
Outils / Actions	Observations	Public	Mise en place	Fréquence ou nombre	Montant prévisionnel (euros TTC)	Mode de diffusion (papier/web/messengerie)	
Impression papier entête et enveloppes	Impression papier entête de la CLE	Tout public	Depuis 2013	Annuelle	3 000 €	Papier	
Pages Web du SAGE Sarthe Aval	Rubrique SAGE Sarthe aval du site portail de l'IIBS (www.bassin-sarthe.org)	Tout public	2015	Annuelle	50 € (nom de domaine)		
Organisation des réunions de CLE, de bureau, d'intercommission	Réservation de salle, frais de réception	Acteurs pilotes	depuis 2012	10 / an	2 000 €		
Organisation de réunions locales d'information	Réunions d'informations locales à destination des opérateurs locaux	Acteurs concernés par le SAGE	2016 et 2017	10	1 200 € (frais d'invitation, réservation salle, réception)		
Forum des élus du bassin versant	La CLE rassemble l'ensemble des élus du bassin versant dans le cadre d'un rendez-vous d'information et d'échange.	Elus	2015	Annuelle	4 500 € (frais d'invitation, réservation salle, réception)		
La lettre Web du SAGE	Bulletin d'information transmis par courriel Informe de l'actualité du SAGE et de l'eau à l'échelle du bassin versant.	Tout public	2015	4 à 6 / an	Rédaction assurée par l'IIBS	Messagerie	

Communications SAGE Sarthe Aval						
Outils / Actions	Observations	Public	Mise en place	Fréquence ou nombre	Montant prévisionnel (euros TTC)	Mode de diffusion (papier/web/messagerie)
Documents de synthèse des études réalisées	Document synthétique pédagogique et illustré, qui reprend les points essentiels de l'étude (4 pages).	Acteurs pilotes (membres de la CLE)	depuis 2014	2 / ans (60*2 exemplaires)	compris dans la prestation des bureaux d'études	Papier et Web
Document « SAGE mode d'emploi »	Document de communication à sortir une fois le SAGE approuvé	Tout public	2017			Papier et Web
COUT PREVISIONNEL TOTAL					15 000 € TTC	

Plan de financement :



Annexe IX : Tableau financier récapitulatif

Thématique	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)		
				Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2015	2016	2017	
Appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des Sage	Animation	547 350	547 350	70	383 145	126 245	127 750	129 150	
	Etudes	675 000	675 000	70	472 500	210 000	147 000	115 500	
	Communication	72 000	72 000	50	36 000	11 000	12 000	13 000	
Structuration et appui à la maîtrise d'ouvrage locale	Animation	137 400	137 400	70	90 580	30 100	32 480	33 600	
	Etude	8 000	8 000	70	5 600	5 600	0	0	
Synthèse et vulgarisation sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques	Animation	84 750	84 750	70	59 325	18 550	19 775	21 000	
Information et sensibilisation du public	Animation	43 500	43 500	70	30 450	8 750	10 150	11 550	
	Publications	31 200	31 200	50	15 600	4 850	5 250	5 500	
TOTAL		1 591 200	1 591 200		1 093 200	409 495	354 405	329 300	